

Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961 concernant la protection des noms et emblèmes de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales

A partir du 22 janvier 2002, le nom, le sigle (abréviation) et l'emblème de la «Programme alimentaire mondial», qui figurent ci-après, sont protégés conformément à la loi susmentionnée (RS 232.23):

- a. le nom:
 - en français: Programme alimentaire mondial
 - en anglais: World Food Programme
- b. le sigle: (abréviation)
 - en français: PAM
 - en anglais: WFP
- c. l'emblème:



22 janvier 2002

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle